

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Santé publique, vieillissement et politique du handicap	188

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous et le Plan régional santé environnement 3,
- VU** la délibération du Conseil régional des 22 et 23 juin 2017 approuvant le Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes,
- VU** l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire CS6.5 "ajout d'un paragraphe et approbation d'une AE de 200 000€" présenté par le groupe Ecologiste et Citoyen.

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

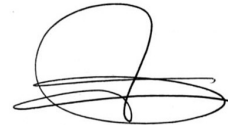
ENTENDU les interventions de Sophie BRINGUY, Éric THOUZEAU, Emmanuelle BOUCHAUD, Roch BRANCOUR, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Franck LOUVRIER, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEDELEC, Christophe CLERGEAU, Philippe HENRY, Maurice PERRION, Laurent GERAULT, Catherine DEROCHE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2020 d'une dotation de 4 200 000 € d'autorisations de programme et de 2 017 000 € d'autorisations d'engagement et de 2 400 000 € de crédits de paiement d'investissement et de 2 000 000 € de crédits de paiement de fonctionnement, au titre du programme n°188 - « Santé publique, vieillissement et politique du handicap».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Pascale DEBORD

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs